



2110, chemin du Tour-du-Lac J0W 1R0  
819 278-3384  
municipalitenominique.qc.ca



# *Mot de la mairesse*

## *Réponses à vos questions*

### **Démolition du Manoir Sacré-Cœur, la suite**

**4 mai 2022**

**Question 13 :**

Quel est le nom de la firme d'ingénierie qui a fait les plans et devis?

**Réponse 13 :**

GHD

**Question 14 :**

Pourquoi n'a-t-on pas installé une clôture avec barbelés?

**Réponse 14 :**

Parce que les procédures juridiques étaient en cours, nous avons sécurisé le périmètre en attendant le dénouement du procès. La clôture est vérifiée toutes les semaines. En fonction de l'issue du référendum, les mesures de sécurité seront réévaluées.

**Question 15 :**

Est-ce que l'emprunt de 2 000 000 \$ comprend les intérêts?

**Réponse 15 :**

Non. Le montant du règlement d'emprunt est fixé à partir du maximum de l'estimation des travaux. Il ne pourra cependant pas dépasser ce maximum.

**Question 16 :**

Qui est le propriétaire de Northern Coast?

**Réponse 16 :**

Il s'agit d'une information confidentielle qui ne peut malheureusement pas être divulguée par la Municipalité.

**Question 17 :**

Est-ce que la Municipalité a envoyé un huissier?

**Réponse 17 :**

Un dossier comme celui-ci se règle par un jugement de la cour. Plusieurs démarches juridiques ont été effectuées par notre firme d'avocats, qui s'occupe de mettre en œuvre toutes les dispositions requises et nécessaires dans le but d'aboutir à un jugement.

*Françoise Litoumeau*